

Conférences de la Souveraineté alimentaire
Synthèse des contributions du groupe sectoriel <u>Vitivinicole et Cidricole</u>
Référent : Bernard Angelras

Contexte :

Le vin représente une valeur forte des symboles de la culture française. Il reste un des fers de lance de l'agroalimentaire de la France, que ce soit sur le plan national mais aussi et surtout international avec une balance commerciale française excédentaire de 15,6 milliards d'euros en 2024 pour les vins et les spiritueux.

Les caractéristiques de la production vitivinicole française restent dominées par des vins majoritairement sous signe de qualité – 95 % de la production est sous AOP ou IGP.

Par ailleurs, les vignobles français, présents dans plus de 88 départements jouent un rôle important que ce soit :

- Dans l'aménagement du territoire, notamment dans des zones où il est difficile de pratiquer d'autres cultures que la vigne,
- Dans la protection des territoires : vignes jouant un rôle de pare-feu,
- Dans l'économie de la plupart des régions françaises.

Malgré ce positionnement fort, on assiste sur le plan économique et ce depuis plusieurs décennies, à une baisse régulière de la consommation des vins dans la société française.

Jusqu'à la fin des années 2010, cette baisse était compensée par une augmentation des exportations du fait d'un dynamisme très fort dans les échanges internationaux. Cependant depuis quelques années, ce dynamisme s'essouffle et la filière vin française se retrouve confrontée au-delà des crises sanitaires et environnementales à une crise économique majeure qui va nécessiter de profondes adaptations sur le plan structurel.

1) Contexte de la filière vitivinicole française :

- Diagnostic de la situation actuelle

La viticulture représente 18 % du chiffre d'affaires de l'agriculture française pour seulement 3% de la surface agricole.

Sur les cinq dernières années, la production moyenne de vins française s'est élevée à 47,2 millions d'hectolitres. L'essentiel est destiné à la production de vins tranquilles (70 % de la valeur de la production de vins) mais également à la production de vins effervescents (8 % de la valeur de la production de vins) et à la production d'eaux-de-vie de vin (22 % de la valeur de la production de vins).

Ce niveau de production traduit une baisse de productivité du vignoble français par rapport aux niveaux de production qui étaient observés au cours des précédentes décennies. En effet, la viticulture française est confrontée à de plus en plus d'aléas climatiques (gel, sécheresse, grêle, canicule...).

- Enjeux principaux par rapport à la souveraineté (niveau de souveraineté, tendances, menaces, opportunités)

Au-delà des aléas environnementaux et sanitaires auxquels est confrontée la viticulture française, les équilibres économiques entre l'offre et la demande sont très fortement perturbés.

Sur le plan national : la baisse de consommation de vins de la population française est très marquée. Cette baisse s'explique par un changement très profond des habitudes de consommation des vins de la part des jeunes générations qui se détournent du vin. Plusieurs études comportementales expliquent cette évolution par plusieurs facteurs – rupture de la transmission de la connaissance et de la culture du vin, déstructuration des repas, changement de mode de consommation (développement d'une consommation plus nomade), décalage entre les goûts des jeunes générations et l'offre qui peine à se réinventer – surtout sur le vin rouge.

Sur le plan international : les bras de fer commerciaux (Voitures électriques – Chine/UE, taxes à l'importation – USA/UE) ont fortement impacté les échanges commerciaux internationaux provoquant une grande instabilité.

Cette déstabilisation économique s'est traduite par une baisse des volumes exportés, un excédent structurel de l'offre en vin par rapport à la demande et un ralentissement de l'activité commerciale qui commence à fragiliser de nombreuses entreprises de la filière vin française, que ce soit au niveau de la production ou du négoce.

Enfin, l'enjeu démographique doit être tout autant considéré. Si la filière vitivinicole traverse une période mouvementée, l'installation de jeunes reste essentielle pour maintenir la production et à travers elle le dynamisme de nos territoires :

Selon les derniers chiffres en notre possession, entre 2022 et 2024 nous enregistrons un différentiel négatif d'une cinquantaine d'installations de jeunes de moins de 40 ans en France.

On constate une baisse des installations dans les bassins historiques de plus en plus soumis aux aléas climatiques (Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales).

En 2024, quand environ 2 700 viticulteurs ont arrêté d'exercer leur métier seulement 1 328 installations ont eu lieu, dont seulement 825 de jeunes de moins de 40 ans. En d'autres termes, quand 1 personne part, 0.3 jeune de moins de 40 ans s'installe. La pérennisation de ces installations l'est d'autant plus. Le taux de maintien des jeunes viticulteurs en 2024 après 6 ans d'exercice est de 86 %, c'est un taux plutôt correct mais il est aussi bien inférieur à celui des installés en élevage bovin mixte, élevage bovin viande et en grandes cultures et des installés et poly-culture + poly-élevage.

Trajectoire retenue à 10 ans

Sur le marché national :

Une étude prospective de la consommation de vins en France réalisée en 2023, a permis de mettre en évidence qu'au regard de l'évolution démographique française (consommation de vin 4 fois plus élevée pour la population ayant plus de 65 ans par rapport à celle qui a moins de 35 ans) et des évolutions comportementales des consommateurs de vins français, cette consommation française de vin allait baisser de 5 à 6 millions d'hectolitres d'ici 2035.

Cette évolution se base sur l'hypothèse d'une poursuite des tendances de consommation constatée par le passé et si rien n'est fait pour essayer de redynamiser la consommation de vins auprès des jeunes générations.

Sur le plan international :

Il est beaucoup plus difficile de faire des projections à 10 ans des évolutions des échanges internationaux. Il est certain que les phénomènes de baisse de consommation de vins observés sur le territoire français se retrouvent dans un certain nombre de pays ayant un profil de consommateurs analogue à celui de la France– ceci est le cas pour les USA, l'Espagne, l'Italie.

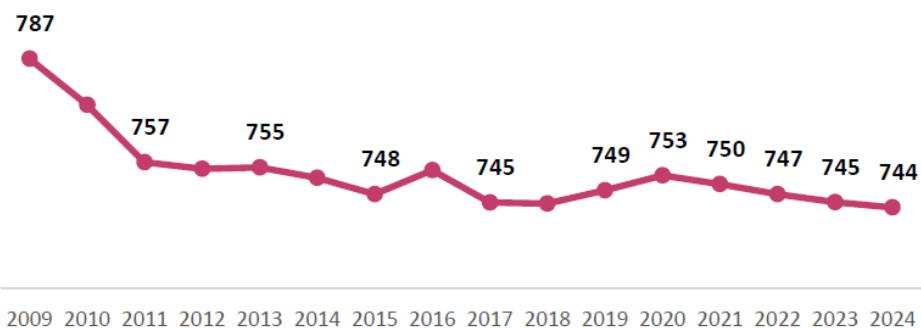
Les données de l'OIV montrent que la consommation de vins dans le monde semble enregistrer un essoufflement depuis quelques années.

De ce fait, il est nécessaire de définir une stratégie plus offensive sur les marchés classiques de la France mais aussi sur de nouveaux marchés.

Rappel de la situation actuelle – chiffres clé :

- Baisse de la consommation en France : 100 L/hab en 1960, 33 L/hab en 2025
- Baisse des rendements moyens : 59 hl/ha en 2000-2004, 54 hl/ha en 2020-2024
- Baisse de la surface du vignoble :

Evolution de la superficie totale des vignes en production en milliers d'hectares



Source : DGDDI, élaboration CNIV

Potentiel d'arrachage sur les années à venir (post 2024) : 100 000 hectares

2) Présentation des 4 actions prioritaires issues des plans de filière existants qui peuvent être dynamisées en les inscrivant dans la souveraineté (1 demi-page max)

Action (1)	objectif (2)	Leviers(5)
Adapter l'Offre à la demande	<p>Adapter les volumes de production</p> <p>Consolider des relations commerciales équilibrées (172ter, 210bis, EGALIM)</p> <p>Adapter l'offre à la segmentation du marché</p> <p>Adapter la production aux contraintes (pépinière, eau, etc.) en anticipant les demandes des marchés</p> <p>Adapter la réglementation au contexte difficile auquel est confronté la filière vin française</p>	<p>Outils de gestion UE / Productivité (revenu hl/ha)</p> <p>Adaptation de la Réglementation UE et FR – Développer une contractualisation pluriannuelle et équilibrée</p> <p>Développer des segments de produits complémentaires aux AOP / IGP (vins de France, vins aromatisés, autres produits innovants, etc.) Quelle étanchéité entre les différents segments et les appellations Intégrer la demande des marchés dans la gestion du potentiel de production et dans les instances de concertation professionnelles – Engager une réflexion sur l'amélioration de l'utilisation des plans collectifs restructuration comme outil d'orientation du vignoble – Améliorer la réactivité, en anticipation des tendances du marché.</p> <p>Besoin de dispositifs d'accompagnement à l'adaptation et diversification</p> <p>Poursuivre les chantiers de simplification - Mettre en place un groupe de travail « DGCCRF – Organisations professionnelles »</p>
Innover	Renforcer la durabilité – PNDV	<p>Consolider la stratégie développée dans le PNDV</p> <p>Développer l'innovation variétale pour accompagner la restructuration du vignoble aux attentes du marché</p>

	<p>Stratégie produits phytosanitaires</p> <p>Adaptation au dérèglement climatique</p> <p>Développer de nouveaux produits</p> <p>Valoriser les co-produits et sous-produits</p>	<p>Eviter le surtranspositions franco-françaises - Une lisibilité réglementaire indispensable - La primauté de l'expertise scientifique - Une innovation réellement accessible aux agriculteurs</p> <p>Consolider et déployer la stratégie développée dans VITILIENCE</p> <p>Adaptation du cadre réglementaire - Un groupe de travail autour du pilotage de l'innovation - Un moratoire expérimental de trois ans - Une procédure d'expérimentation allégée. Développer des vignobles innovants pour répondre à la demande en vins de base pour les vins d'apéritifs (vins mousseux ou vins aromatisés)</p> <p>Développer une stratégie filière « industrielle » en lien avec le secteur des distilleries basée sur des vignobles dédiés</p>
Relancer	<p>Améliorer la connaissance des différents segments du marché national – GD, CHR, Cavistes, Ventes directes</p> <p>Relancer la consommation</p> <p>Redynamiser la promotion en France et à l'étranger</p> <p>Développer une stratégie sur l'œnotourisme</p>	<p>Consolidation des outils de suivi – DGDDI – gestion des data</p> <p>Projet de campagne collective sur le plan national auprès des jeunes générations (25 – 45 ans)</p> <p>Renforcement des moyens sur la promotion – Adaptation du PSN vitivinicole</p> <p>Renforcer les actions en faveur de l'œnotourisme – Stratégie CAP Vins + Adaptation du PSN</p>
Exporter	<p>Améliorer la connaissance des marchés</p>	<p>Consolidation des outils de suivi</p>

	<p>Défendre le vin dans la diplomatie internationale</p> <p>STRATEGIE A L'EXPORTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défendre les positions françaises sur les marchés historiques - Développer de nouveaux marchés - Renforcer la promotion et les actions collectives 	<p>Renforcer les moyens/ressources des Pouvoirs Publics (notamment des conseillers agricoles en Ambassade, ainsi que des RP France à Bruxelles et à Genève) afin d'accroître la capacité d'action et d'influence de la France sur les dossiers internationaux impactant les filières agricoles françaises. »</p> <p>Renforcement de la promotion pays tiers et pérennisation de l'accès des vins au programme 11/44</p> <p>Ouverture de nouveaux marchés – exprimer le soutien des pouvoirs publics/ de la filière aux Accords de Libre Echanges »</p> <p>Adaptation du PSN vitivinicole</p>
STRUCTURATION DE LA FILIERE	Accompagnement Filière	Accompagnement et résilience des structures collectives

ACTIONS PRIORITAIRES DE LA FILIERE CIDRICOLE :

La filière cidricole récolte en moyenne 250 000 tonnes de fruit par an, dans un verger qui est à 35% en agriculture biologique, pour produire environ 82 millions de litres de cidre et 45 millions de litres de jus de pomme. Elle a participé à la reconquête du marché intérieur en jus de pomme ces 15 dernières années. Il est à noter que la filière cidricole contribue à l'aménagement du territoire, au tissu socio-économique, à l'emploi et à la biodiversité.

La filière cidricole a un fort niveau de souveraineté, avec une couverture des besoins nationaux et avec un solde exportateur net en cidre. Pourtant, la filière doit s'adapter, en raison du changement climatique, des attentes sociétales, de l'augmentation des coûts de production et des évolutions de la demande des consommateurs (avec notamment des produits no/low alcool...).

Les actions 3 prioritaires du plan de filière sont :

Ce document est l'une des synthèses sectorielles des Conférences de la souveraineté alimentaire. Il a été élaboré dans ce cadre par les professionnels du groupe "Vitivicole et Cidricole" animé par M. Bernard Angelras. Il n'engage pas le ministère.

- **la communication et la promotion des produits cidricoles** (« made in France », produits peu alcoolisés, agriculture locale et respectueuse de l'environnement),
- **la poursuite de projets de R&D** (transition environnementale, innovation, diversification, qualité et compétitivité) et
- **l'intégration du cidre dans la Valeur de la Production Commercialisée** pour le soutien aux organisations de producteurs.

Dans le cadre de la réflexion sur la souveraineté alimentaire, les 3 actions identifiées sont : déléguer la gestion des Déclaration Récapitulatives Mensuelles (DRM) aux interprofessions, faire reconnaître et protéger le cidre français par des normes de commercialisation adaptées au sein de l'UE, obtenir que les interprofessions puissent porter des programmes opérationnels de filière dans le cadre du PSN.